



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 octobre 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	10
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 octobre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/09/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés :

Absents : BUFFET Emmanuelle, MAURICE Claude

Monsieur Patrick DUCHEMIN a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/10/2024

2024-10-01 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;
Vu le budget communal ;
Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial. Afin de nommer cet agent sur ce grade, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet.

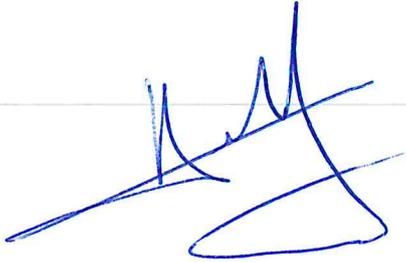
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DÉCIDE la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Patrick DUCHEMIN



Le Maire,
Pascal GENOUD



MAIRIE DE DRAILLANT



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-10-02

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 octobre 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	10
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 octobre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/09/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés :

Absents : BUFFET Emmanuelle, MAURICE Claude

Monsieur Patrick DUCHEMIN a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/10/2024

2024-10-02 - OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

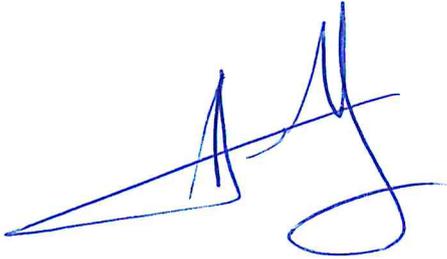
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Patrick DUCHEMIN



Le Maire,
Pascal GENOUD



MAIRIE DE DRAILLANT



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-10-03

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 octobre 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	10
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 octobre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/09/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés :

Absents : BUFFET Emmanuelle, MAURICE Claude

Monsieur Patrick DUCHEMIN a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/10/2024

2024-10-03 - OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

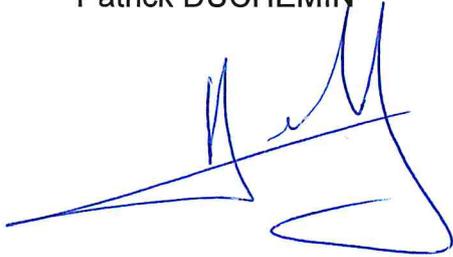
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Patrick DUCHEMIN



Le Maire,
Pascal GENOUD



MAIRIE DE DRAILLANT



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

2024-10-04

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 octobre 2024**

Délégués en exercice	12
Délégués présents	10
Délégués votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 octobre, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27/09/2024.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle.

Absents excusés :

Absents : BUFFET Emmanuelle, MAURICE Claude

Monsieur Patrick DUCHEMIN a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/10/2024

2024-10-04 - OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévention et gestion des déchets rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

Ce rapport a été adressé à tous les membres du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévention et gestion des déchets rédigé par la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération pour l'année 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Patrick DUCHEMIN



Le Maire,
Pascal GENOUD

